GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)		
	22.05.2013			DDTE		
	Annule et remplace					

Auteur(s):	Commission "Police du commerce, établissements publics et tourisme"	Lié à:		
Titre:	et de loi sur la police du commerce (LPCom)	ad 13.002		
Contenu:				
Amenden	ent de la commission			
Article 9 Les locaux doivent être adaptés à l'activité qui s'y exerce, notamment en ce qui concerne la santé, <u>l'hygiène,</u> la sécurité et l'ordre public.				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

ENVOYER

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement